



**Compteur d'énergie thermique SVM
modèle Flexible types F3 et F731
(classe I)**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 76-1327 du 10 décembre 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : compteurs d'énergie thermique.

FABRICANTS :

Pour les intégrateurs :

ABB Metering SVM - Box 60 - S 164-94 Kista - Suède.

Pour les mesureurs type MTWH et UNICO :

GWF, Obergrund strasse 119, CH 6002 Lucerne, Suisse.

Pour les mesureurs type E-TX et M-TR :

HYDROMETER GmbH, Postfach 1462, D 8800 Ansbach - Allemagne.

DEMANDEUR :

Compteurs KENT S.A. - Département ICM/SVM - 2, rue Mouroux - 78150 Le Chesnay - France.

OBJET :

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle [n° 99.00.582.002.1 du 8 janvier 1999](#).

CARACTERISTIQUES :

La gamme des compteurs d'énergie thermique SVM modèle Flexible est complétée par les types F3 et F731 dont les caractéristiques sont les suivantes :

Le type F3 est analogue au type F2 sans alimentation par liaison Mbus et auquel il est adjoint des cartes entrée-sortie.

Le type F731 est directement fixé sur le mesureur associé et ses caractéristiques qui diffèrent du type F2 sont :

- plage d'utilisation sur l'aller et sur le retour : de 0 °C à 110 °C,
- $\Delta T_{\text{maximal}}$: 40 K,
- alimentation électrique : par pile au lithium 3 V,
- sondes de température : à résistance de platine 100 Ω ou 500 Ω en 2 fils,
- et suivant le mesureur utilisé :

Mesureurs GWF	type MTWH						type UNICO	
Diamètre nominal DN (mm)	15	20	25	32	40	50	15	20
Débit minimal (dm ³ /h)	100	166	233	400	667	1000	67	100
Débit maximal (m ³ /h)	1,5	2,5	3,5	6	10	15	1	2,5
Température maximale (°C)	110						90	
Volume / impulsion (dm ³)	1-2,5	10-25				1-2,5-10		
Puissance minimale (kW)	3,5	5,8	8,1	14	23,3	34,9	2,3	4,7
Puissance maximale (kW)	70	116	163	279	465	698	47	116
Unité de chiffraison (MWh)	0,001		0,01				0,001	

Mesureurs Hydrometer	type E-TX			type M-TR					
Diamètre nominal DN (mm)	15		20	15-20	20	25		40	50
Débit minimal (dm ³ /h)	24	60	100	50	100	150	250	400	600
Débit maximal (m ³ /h)	0,6	1,5	2,5	1	2,5	3,5	6	10	15
Température maximale (°C)	110			90-100					
Volume / impulsion (dm ³)	1-2,5				10-25				
Puissance minimale (kW)	1,1	2,8	4,7	2,3	4,7	7	11,6	18,6	27,9
Puissance maximale (kW)	28	70	116	47	116	163	279	465	698
Unité de chiffraison (MWh)	0,001					0,01			

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur les instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision d'approbation précitée.

SCELLEMENTS :

Les scellements sont réalisés par des vignettes, autocollantes et dont le retrait entraîne la destruction, apposées sur les vis de fermeture des accès à l'électronique lors de la vérification primitive.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les ensembles intégrateurs-sondes doivent respecter les EMT suivantes :

Plage de ΔT	EMT
2 K inclus à 13 K exclu	$\pm 4 \%$
13 K inclus à 40 K inclus	$\pm 2,5 \%$

DEPOT DE MODELE :

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le demandeur.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 8 janvier 2009.

REMARQUE :

Les indications relevées à distance ne sont pas contrôlées par l'Etat.

ANNEXE :

Photos.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

Annexe à la décision n° 99.00.582.009.1 du 10 décembre 1999

Compteurs d'énergie thermique modèle Flexible versions F3 et F731

